# Une démarche « industrielle »

# pour réduire la vulnérabilité des activités économiques

aux inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Direction du Développement et des Relations Extérieures, Etablissement public Loire www.plan-loire.fr/demarche-industrielle

e risque inondation est réel sur le bassin de la Loire et ses affluents. A cette échelle, près de 30.000 entreprises sont exposées à des dommages multiples en raison d'une part, de l'impact direct sur l'ac-(conséquences financières, endommagement de machines, d'équipements et de stocks, arrêt temporaire d'activité...), et d'autre part, des difficultés de redémarrage sans oublier la sécurité des salariés et des clients. Réduire cette vulnérabilité constitue pour les entreprises concernées un impératif essentiel dans l'objectif d'assurer la pérennité de leur activité, et par là-même la compétitivité des territoires. Dans un contexte économique difficile, il reste essentiel de les accompagner pour leur permettre d'anticiper ce risque, de réagir en cas d'évènement et de réduire le temps de reprise de leur activité.

C'est dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 que l'Etablissement public Loire assure avec les collectivités partenaires, et avec le soutien financier de l'Union européenne ainsi que de l'Etat, le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents. Il s'agit de réduire de façon significative la vulnérabilité des entreprises du bassin en les faisant bénéficier gratuitement d'un diagnostic de vulnérabilité, et en les accompagnant - si elles le souhaitent dans la réalisation de mesures cofinançables de réduction de leur vulnérabilité.

Au cœur du dispositif, le diagnostic est proposé à toute entreprise située en zone inondable, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Il a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser l'entreprise vis-à-vis de l'aléa inondation, de ses vulné-

rabilités, et des moyens à mettre en œuvre pour les réduire. Depuis 2009, et malgré un contexte économique et financier pour le moins « peu porteur », plus de 2.000 entreprises en ont fait la demande (sur un objectif de 3.000 à la fin de la période) auprès de l'Etablissement public Loire. Plus de 1.500 diagnostics sont aujourd'hui

Dans le prolongement des diagnostics, la réalisation par les entreprises volontaires de mesures de réduction de leur vulnérabilité est engagée, avec plus de 250 entreprises en ayant expressément manifesté l'intérêt (sur un objectif de plusieurs centaines à la fin de la période), et un nombre croissant déclarant en avoir déjà

Plus de 1 500 diagnostics sont aujourd'hui réalisés, gratuitement pour les entreprises, du fait du cofinancement à parité par l'Europe et les 36 collectivités partenaires.

réalisés, gratuitement pour les entreprises, du fait du cofinancement à parité par l'Europe et les 36 collectivités partenaires. Au terme du diagnostic, un rapport d'expertise personnalisé est remis au chef d'entreprise, rassemblant les points essentiels sur l'aléa inondation, la vulnérabilité de son activité (hiérarchisation des vulnérabilités, montant des dommages matériels, durée de l'arrêt d'activité) et les mesures à envisager pour limiter les dommages en cas d'inondation.

S'agissant du mode de faire, il est résolument à l'échelle du territoire pertinent d'intervention, le bassin fluvial. Le déploiement de la démarche s'inscrit par ailleurs dans une logique de partenariat public-privé renforcé, dont les motivations ressortent de l'analyse agrégée des résultats des rapports de diagnostic, mettant en évidence à la fois l'ampleur des dommages potentiels, et la part conséquente de ce qui est potentiellement évitable. Plus de 719 M€ de dommages évitables pour seulement 1.423 entreprises, cela mérite qu'on s'y intéresse.

réalisé. Depuis 2011, 21 d'entre elles ont déjà pu bénéficier d'une décision de cofinancement, avec un montant moyen d'aide publique (FEDER et collectivités) s'élevant à 36.000 €, à rapporter au coût moyen de près de 105.000 € pour la mise en œuvre de mesures, ainsi qu'au montant moyen de dommages potentiellement évités de plus de 1,4 M€. Parmi les mesures le plus souvent retenues par les entreprises diagnostiquées figurent les moins onéreuses. à savoir celles à caractère organisationnel (mise en place d'un plan d'urgence à 78 % et évacuer du matériel et des stocks sensibles à l'eau à 55 %) et celles structurelles légères (mise en sécurité de produits polluants à 51 % et prévoir un lieu d'entreposage hors d'eau à 33 %).

Concernant l'information et la sensibilisation des acteurs économiques exposés, la démarche a déjà permis d'établir un lien solide avec plus de 15.000 d'entre eux à l'échelle du bassin. Dans ce contexte, les actions de mobilisation des élus (*près de* 400 élus), de formation des techniciens et



Le Chapalin (CCVA)

cadres des collectivités (plus de 250 agents). d'animation vers les gestionnaires de réseaux, et surtout d'implication des fédérations et organisations professionnelles (plus de 600), contribuent indubitablement à la création d'un environnement favorable au déploiement de l'initiative. Différents outils d'information et d'aide à la décision sont proposés aux chefs d'entreprise inondable (témoignages vidéos, animations interactives, dépliants).

En conclusion, l'état d'avancement de la démarche peut être considéré comme encourageant comme l'illustrent les résultats de l'enquête sur la perception du risque inondation par les acteurs économiques du réalisée bassin, l'Ifop l'Etablissement public Loire et les collectivités partenaires au printemps dernier. Ils montrent clairement les effets clivants du diagnostic de vulnérabilité chez les chefs d'entreprise l'avant fait réaliser pour leur activité. Ces derniers se déclarent plus que la moyenne situés en zone inondable (83% contre 18 %), plus « exposés » (76 % contre 39 %) et plus « vulnérables » (56 % contre 46 %). Ils envisagent des conséquences plus importantes pour leur entreprise en cas d'inondation, et qu'ils aient ou non vécu une inondation dans leur entreprise, ils ont plus que la moyenne (+ 26 points) mis en œuvre des mesures pour préserver leur activité. Davantage informés, ils connaissent mieux les dispositifs mis en œuvre et considèrent que ce risque doit être traité prioritairement par les pouvoirs publics. Enfin, ils inscrivent plus que la moyenne comme prioritaires les aides financières à la préparation face au risque inondation (41%, +25 points) et à la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité (40 %, + 28 points).

## Ils témoignent

#### Gilles Carroy, AIDICOM (Loir-et-Cher)

« C'est sur les conseils d'un client que j'ai fait le diagnostic. Sa gratuité effectivement été un élément déclencheur. A son issue, on m'a conseillé de faire construire une plateforme métallique, comme un étage



sous les combles, un gain de place énorme. J'ai aussitôt fait une demande de subvention qui m'a été accordée avec plus de facilité qu'on ne peut imaginer. Dans notre métier, nous sensibilisons nos clients à la sauvegarde de leurs données. On aurait l'air malin si on perdait le matériel qu'ils nous confient dans la boue d'une crue!»

### Elisabeth Bellouet. Ferme équestre de Montauban (Loiret)

« Au début, je pensais ne pas pouvoir réaliser les recommandations faites lors du diagnostic. Puis, au fur et à mesure des devis et en prenant connaissance des aides qui nous étaient



offertes, j'ai réalisé que c'était possible, et même plutôt facile. Lors du diagnostic, il m'avait été conseillé de sécuriser la citerne de fioul en raison des dangers encourus (explosion, pollution...). J'avais été particulièrement sensible à ces remarques, c'est pourquoi j'ai décidé de la faire enfouir. Je tiens à rassurer les personnes au sujet de l'aide qui m'a été apportée au niveau du montage des dossiers. J'ai été largement épaulée par l'Etablissement public Loire, tout a été transparent».